**L'Agence régionale de santé publie un appel à manifestation d’intérêt pour l’installation de la Communauté 360 de Vendée**

En 2020, lors de la 5ème Conférence nationale du handicap (CNH du 11 février 2020), le gouvernement a fixé l’objectif d’organiser l’inconditionnalité de l’accompagnement et de rompre l’isolement des familles afin de renforcer la dynamique territoriale engagée.

Le Secrétariat d’Etat aux personnes handicapées a demandé aux Agences Régionales de Santé d’impulser la création de « Communautés 360 » afin d’engager « l’acte 2 de la réponse accompagnée pour tous (RAPT) » en collaboration et en complémentarité du rôle dévolu aux Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH).

En Pays de la Loire, l’Agence Régionale de Santé, les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), les maisons départementales de l’autonomie (MDA) et les Conseils Départementaux ont travaillé en partenariat pour proposer des ateliers de co-construction des communautés 360 aux acteurs du territoire.

Le 30 novembre 2021, la circulaire N° DGCS/SD3/2021/236 relative à la diffusion du cahier des charges des communautés 360 demande aux ARS de piloter la généralisation des communautés 360 dans l’ensemble des départements.

Le présent appel à manifestation d’intérêt vise à servir cet objectif.

**Modalités de dépôt des réponses :**

* Date de publication de l’appel à manifestation d’intérêt sur le(s) site(s) internet de l’ARS Pays de la Loire : [Agence régionale de santé Pays de la Loire (sante.fr)](https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/) : **4 mai 2022**
* Fenêtre de dépôt des lettres d’intention : **du 4 mai 2022 au 17 juin 2022**
* Fenêtre de dépôt des dossiers complets : **du 18 juin 2022 au** **5 septembre 2022**
* Réponse aux candidats : **avant le 5 octobre 2022**